

**A l'attention de Monsieur le Sous-Préfet FASILLE
et de Mesdames les responsables de la DDCS**

Monsieur le Préfet,
Mesdames,

Un mois ! Cela fait un mois que des citoyens et des citoyennes se consacrent à l'accueil, au PECOS, de demandeurs d'asile sans hébergement. Ce collectif, qui s'est formé spontanément le 9 janvier dernier, aura tout mis en oeuvre pour assister ces personnes en danger dans des locaux impropres à l'habitation (une ancienne petite salle de théâtre et des bureaux dont nous serons expulsés dans quelques jours).

Durant ce mois, nous avons fait le choix de renoncer à toute médiatisation jusqu'à notre présence la semaine dernière à la Préfecture et à la conférence de presse organisée mardi par Amnesty International. Nous avons joué un jeu auquel, au départ, nous ne voulions pas nous prêter : l'orientation dans l'urgence (selon des critères forcément aléatoires) de quelques personnes vers les places d'hébergement proposées par vos services. Nous avons négocié, dans des conditions difficiles, le report du démantèlement du Théâtre. Nous avons collecté des fonds pour indemniser le PECOS. **Personne ne pourra dire que les demandeurs d'asile et leurs soutiens ont refusé le dialogue, que nous avons tenu pour négligeables les engagements des pouvoirs publics, que nous avons évacué la perspective d'une sortie de crise constructive et honorable.**

Un communiqué de presse publié jeudi dernier par la Préfecture, suite à notre rencontre, évoque des faits, des chiffres et des partenaires de l'effort d'hébergement entrepris par vos services.

Permettez-moi d'y répondre en quelques mots.

C'est un fait que 30.000€ ont été versés à la hâte en fin d'exercice budgétaire au Secours Catholique. Nous savons que cette somme avait une destination : celle de financer des mesures d'accompagnement des demandeurs d'asile de la Corne de l'Afrique en cas de solutions d'hébergement telles que celle, un temps envisagée, de l'hôpital de Cantaron. Nous n'ignorons plus que le Secours Catholique, faute d'un lieu, vous a convaincus de consacrer cette somme à des prises en charge hôtelières. Nous lui en savons gré.

C'est un fait que 34 personnes, sur à peu près 150, ont été ainsi mises à l'abri et nous en donnons acte aux opérateurs retenus : le Secours Catholique, ADOMA, MIR, EMMAUS et API PROVENCE. Encore me faut-il observer ce qui suit :

- 1°/ ADOMA, ex-Sonacotra, a vocation à proposer un premier logement couvert par l'APL à des réfugiés statutaires. C'est bel et bon mais je vous rappelle que notre mobilisation concerne des demandeurs d'asile.
- 2°/ EMMAUS n'a pas comme but premier d'accueillir des demandeurs d'asile. Les successeurs de l'Abbé Pierre proposent à des personnes blessées par la vie (comme on dit pudiquement aujourd'hui) une vie communautaire de réhabilitation progressive par le travail.
- 3°/ MIR Sospel, à certains égards, est un lieu de vie un peu analogue à une communauté Emmaüs. On est cependant très heureux que l'association accueille à l'Ariane deux demandeurs d'asile car ils demeurent proches ainsi de lieux-ressources et bénéficient dans le quartier de cours de français.
- 4°/ API PROVENCE intervient comme prospecteur de logements et peine, semble-t-il, à trouver tout à la fois des lieux mais aussi des partenaires susceptibles de signer les baux correspondants.
- 5°/ L'enveloppe budgétaire mise à la disposition du Secours Catholique sera bientôt épuisée...

Les réunions organisées chaque semaine à la Préfecture, indépendamment du fait qu'elles semblent centrées sur le seul sort des réfugiés de la Corne de l'Afrique, ne font pas appel à ceux qui sont pourtant les partenaires naturels des actions d'hébergement des demandeurs d'asile dans ce département. La Fondation ACTES gère le Dispositif Hôtelier des Demandeurs d'Asile (DHDA). L'association ALC a la responsabilité d'une plate-forme d'accueil et d'accompagnement de ce public domicilié chez elle et anime un important Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA). L'association ATE dispose, elle-aussi, d'un CADA.

Ces institutions ont, à l'évidence, une expertise de ces questions et une connaissance de **leur public**. Elles savent pouvoir compter sur des réseaux nationaux (FNARS) susceptibles de les soutenir dans une appréhension

globale de la discrimination objective qui est faite entre des demandeurs d'asile selon qu'ils sont célibataires ou responsables d'enfants. Je ne doute pas de leur impatience à venir en aide à ces personnes sans toit. Il n'aurait pas été saugrenu de les associer à vos travaux non plus que d'y convier le Collectif du PECOS.

S'agissant des 34 personnes hébergées, votre service de presse, aujourd'hui encore, laisse prospérer une confusion de chiffres. Il serait loyal, vis à vis des citoyens et citoyennes engagés au PECOS, de préciser que 27 de ces 34 personnes n'ont jamais été recensées au PECOS. Il s'agit de demandeurs d'asile connus du Secours Catholique qui leur a proposé une solution hôtelière et c'est fort bien ainsi. **Il reste la dure réalité de nos chiffres à nous : sur la soixantaine de personnes hébergées au PECOS, 7, depuis un mois, ont obtenu un toit décent** : un couple Tchétchène dont l'un des membres était bien malade, hébergé en hôtel, deux Somaliens à MIR ARIANE, deux Soudanais dans un studio à Golfe-Juan et l'un de leur compatriote dans un hôtel niçois.

La situation s'aggrave sur place (les attentes déçues) mais aussi au dehors. Hier, une maman et ses deux fils, jeunes majeurs, s'est présentée au local après avoir passé un mois à dormir dans des laveries ouvertes la nuit. Et nous les avons accueillis, bien sûr. Ce matin, une dame d'une cinquantaine d'années, opérable la semaine prochaine, a disparu de son lieu d'hébergement (elle était accueillie dans des conditions très tendues, par trois membres de sa famille réfugiés statutaires, dans un tout petit studio). Sa fille, désespérée, vient de m'alerter et il n'est pas impossible que cette dame nous demande l'hospitalité. Des demandeurs d'asile vivent sans hébergement en dehors du PECOS avec le souci sanitaire d'un VHC ou d'un VIH.

Dans ces conditions, un Comité de Coordination a vu le jour au PECOS. Il proposera des stratégies aux citoyen-ne-s engagé-s aux côtés des demandeur-se-s d'asile et à ceux-celles-ci.

Je vous informe que **Monsieur Michel ABADA a été chargé d'entrer en relation avec vos services** et qu'il vous confirmera deux choses : notre revendication d'hébergements rapides pour toutes ces personnes en danger et notre refus de désigner nous-mêmes les candidats aux solutions trouvées. Notre Collectif n'a pas vocation à se substituer aux opérateurs existants mais poursuivra sans faiblir sa fonction de vigilance citoyenne sur cette question cruciale pour des êtres humains exilés : un toit pour préparer dignement une demande d'asile auprès de la Patrie des droits de l'homme.

Je vous remercie, néanmoins, Monsieur le Préfet, pour l'attention portée par vous-même et les services de l'Etat à cette préoccupation humanitaire et pour votre visite sur place la semaine dernière. Comprenez-bien que vous avez rencontré là des personnes d'une grande dignité aux conditions de vie et d'exil souvent atroces mais au respect et à l'attente intacts pour la République, son représentant et sa parole. Ne les décevons pas plus longtemps ! Des moyens à la mesure de l'enjeu doivent être maintenant mis en oeuvre.

Recevez, Monsieur le Préfet, Mesdames, l'expression de mes sentiments dévoués.

Bernard NEUVILLE,
membre du Collectif PECOS
association Vie&Partages
association Habitat&Citoyenneté